

## IA : UNE MENACE POUR LES ACTEURS

Dominick LUQUER

Secrétaire Général FIA

(Fédération Internationale des Acteurs)

**J**e pense que l'intelligence artificielle en tant que telle, ce n'est pas quelque chose de très nouveau. Ce qui a vraiment changé la donne de notre point de vue, c'est l'intelligence artificielle générative. Donc c'est vraiment un autre niveau d'intelligence artificielle, qui permet effectivement en gros, de cloner. Soit de cloner des voix, soit de cloner des personnages entiers, donc de produire des répliques numériques, avec une qualité qui n'arrête pas de grandir, et voire de créer des acteurs, je ne dirais pas des acteurs, mais créer des entités synthétiques.

### **INQUIÉTUDE**

Et ça a généré évidemment beaucoup de frayeur dans notre secteur, surtout dans le secteur de la voix, qui a été plus directement et premièrement touché par cette technologie parce qu'il était techniquement plus facile de créer des répliques numériques de voix plutôt que la ressemblance entière d'un acteur.

Qu'il s'agisse du doublage, qu'il s'agisse de la voix off, sans oublier aussi les livres audio, il y a tout un marché pour ça, qui est évidemment très intéressant pour les artistes interprètes, notamment entre une période de tournage et l'autre, ça permet un peu d'arrondir leurs fins de mois. Et donc ce sont tous ces domaines qui sont en danger. Il y avait des études qui ont été menées, il y a quelques années, exclusivement en ce qui concerne le domaine de la voix, qui parlaient d'une perte potentielle de quinze mille emplois. Et évidemment, quand on

## RETRANSCRIPTION INTÉGRALE DE L'INTERVIEW

parle de la voix, on parle de l'artiste interprète, mais aussi de tous ceux qui sont autour, et tous les techniciens qui sont autour. Donc, ce n'est pas juste la personne qu'on réplique qui risque de passer à la trappe, mais c'est aussi tout un ensemble de personnes qui permettent de réaliser ce travail.

Donc les artistes de la voix sont évidemment directement impactés, mais voilà, on voit venir aussi d'autres applications de l'IA : l'usage de répliques numériques, voire la création de contenus synthétiques, aussi dans le domaine audiovisuel, que ce soit pour, par exemple, embaucher moins de figurants etc ... Et ça, c'est évidemment quelque chose aussi qui pourrait être impacté à très court terme. Et puis il y a aussi le domaine publicitaire qui semble bien content de pouvoir entrer là-dedans et se frotte bien les mains.

### QUELLE PROTECTION ?

Et donc c'est effectivement quelque chose qui est très inquiétant et pour lequel il faut agir au plus vite. Malheureusement, au niveau européen, on est dans une mauvaise situation parce qu'on a voulu agir vite, mais en ce faisant, on a mal agi, on a pris de mauvaises décisions, qui placent les artistes interprètes dans une situation assez difficile. Quand il s'agit de la voix des artistes, ou de leur image, on ne la retrouve pas forcément exclusivement dans des œuvres protégées. On la trouve sur les réseaux sociaux, on la trouve partout. Et la voix, l'image, la ressemblance des artistes interprètes n'est pas vraiment protégée au niveau européen. Et donc c'est une des choses sur lesquelles on se bat aussi, sur le fait d'introduire une reconnaissance et une protection de la voix, de l'image, de la ressemblance des artistes interprètes, pour qu'ils puissent avoir en tous cas un outil qui soit simple, efficace, pour pouvoir demander en cas d'hyper trucages par exemple, qui peuvent être extrêmement pénibles déjà pour les artistes qui le vivent, mais aussi dommageables par rapport à leur travail, à leur réputation. C'est quelque chose qui pourrait leur donner des instruments pour pouvoir demander à ce que ces contenus soient sortis évidemment d'internet et éventuellement utiliser par la suite ces mêmes protections pour

obtenir un dédommagement en compensation de l'usage illicite qui a été fait de leur image. Ça demande un effort au niveau européen, on n'y est pas encore. Il y a certains pays qui commencent à réfléchir à ça.

### **ET EN BELGIQUE ?**

Je pense qu'il faudrait aussi intensifier les efforts en Belgique pour que, dans le cadre de la concertation sociale et de la négociation collective, on commence à poser des barèmes qui soient exigeants et qui soient protecteurs pour les artistes. Et je crois qu'il y a vraiment urgemment besoin que les choses bougent aussi pour les artistes de la voix en Belgique aussi dans ce sens-là.

Qu'il s'agisse du doublage,  
qu'il s'agisse de la voix off,  
sans oublier aussi  
les livres audio,  
il y a tout un marché pour ça  
qui est évidemment très intéressant"  
pour les artistes interprètes,"  
notamment entre une période de tournage  
et l'autre,  
ça permet un peu d'arrondir  
leurs fins de mois.  
Et donc ce sont tous ces domaines  
qui sont mis en danger.  
Il y avait des études qui ont été menées  
en France il y a quelques années,  
exclusivement en ce qui concerne  
le domaine de la voix,  
qui parlaient d'une perte potentielle  
de plus de quinze mille emplois.  
Et évidemment, quand on parle de la voix,  
on parle de l'artiste interprète,  
mais aussi de tous ceux qui sont autour,  
et tous les techniciens  
qui travaillent autour.  
Donc, ce n'est pas juste la personne  
qu'on réplique  
qui risque de passer à la trappe,  
mais c'est aussi  
tout un ensemble de personnes  
qui permettent de réaliser  
ce travail.  
Donc les artistes de la voix sont  
évidemment directement impactés.  
Mais voilà ,  
on voit venir aussi évidemment  
d'autres applications de l'IA :  
l'usage de répliques numériques,  
voire la création

de contenus synthétiques",  
aussi dans le domaine audiovisuel,  
que ce soit pour par exemple,  
embaucher moins de,  
comment on appelle ça en français ?  
de figurants, voilà , etc.  
Et ça, c'est évidemment  
quelque chose aussi  
qui pourrait être impacté  
à très court terme.  
Et puis il y a aussi  
le domaine publicitaire  
qui semble bien content  
de pouvoir rentrer là-dedans  
et se frotte bien les mains.  
Et donc c'est effectivement quelque chose  
qui est très inquiétant  
et pour lequel il faut,  
agir au plus vite.  
Malheureusement, voilà ,  
au niveau européen,  
on est dans une mauvaise situation  
parce qu'on a voulu agir vite,  
mais en ce faisant, on a mal agi,  
on a pris des mauvaises décisions,  
qui placent les artistes interprètes  
dans une situation assez difficile.  
Quand il s'agit de la voix des artistes,  
ou leur image,  
on la retrouve pas forcément exclusivement  
dans des oeuvres protégées.  
On la trouve sur les réseaux sociaux,  
on la trouve partout.  
Et la voix, l'image,  
la ressemblance des artistes interprètes  
n'est pas vraiment protégée  
au niveau européen.  
Et donc c'est une des choses  
sur lesquelles on se bat aussi,  
sur le fait d'introduire  
une reconnaissance  
et une protection de la  
de la voix, de l'image,  
de la ressemblance

des artistes interprètes  
pour qu'ils puissent avoir en tout cas  
un outil qui soit simple, efficace  
pour pouvoir demander en cas  
de hyper trucages par exemple,  
qui peuvent être  
extrêmement pénibles déjà  
pour les artistes qui le vivent,  
mais aussi dommageables  
par rapport à leur travail,  
À leur réputation.  
C'est quelque chose  
qui pourrait leur donner"  
des instruments pour pouvoir  
demander à ce que ces contenus  
soient sortis évidemment d'Internet  
et éventuellement utilisés par la suite  
ces mêmes protections  
pour obtenir un dédommagement  
en compensation pour l'usage illicite  
qui a été fait de leur image.  
Ça demande un effort au niveau européen,  
on n'y est pas encore.  
Il y a certains pays  
qui commencent à réfléchir à ça.  
Je pense qu'  
il faudrait aussi intensifier  
les efforts en Belgique pour que,  
dans le cadre de la concertation sociale  
et de la négociation collective,  
on commence à poser des barèmes  
qui soient exigeants  
et qui soient protecteurs  
pour les artistes.  
Et je crois qu'il y a vraiment,  
urgemment besoin  
que les choses bougent aussi  
pour les artistes de la voix  
en Belgique, aussi dans ce sens-là.